



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Le collège des vice-présidents

Paris, le 7 septembre 2007

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte adopté par l'Assemblée des Français de l'étranger le 6 septembre 2007 faisant part des propositions de notre assemblée concernant la réforme et le rééquilibrage des institutions de la V^o République.

Cette recommandation propose, d'une part, la création de sièges de députés des Français de l'étranger, qui avait été évoquée par le Président de la République dans l'annexe au décret du 18 juillet 2007 portant création d'un comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^o République.

D'autre part, il est proposé, parallèlement à la création de sièges de députés, l'institution de la collectivité publique des Français établis hors de France, la participation de ceux-ci à l'élection du Parlement européen ainsi que l'augmentation de leur représentation au Conseil économique et social.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir transmettre à M. Edouard BALLADUR, Président de ce comité, cette recommandation et le rapport final de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Antoine VALENZA

Claudine Lepage

Claudine Schmid

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des Affaires étrangères et européennes
37 Quai d'Orsay
75007 PARIS